

sition—n'ont obtenu que le minimum, alors que la circonscription du ministre d'État chargé de la santé et du sport amateur (M^{me} Campagnolo) a obtenu une somme de 4.5 millions de dollars, c'est-à-dire 45 fois plus. La circonscription de Coast Chilcotin, circonscription libérale de la Colombie-Britannique, a obtenu plus de deux millions de dollars.

Si ces exemples représentent l'exception, il suffit de jeter un coup d'œil à la moyenne. En moyenne, les circonscriptions libérales ont obtenu cinq fois plus que les circonscriptions représentées par des députés de l'opposition. Je ne veux pas insinuer qu'il y ait là quelque irrégularité, la population peut tirer elle-même ses conclusions. Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas mettre de côté l'article dont je vous ai lu des extraits sans rendre hommage à son auteur, moi-même.

• (1652)

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'ai écouté attentivement les propos du député. Il a déclaré que les États-Unis avaient accordé il y a quelques années aux contribuables américains pour 11 milliards de dollars de dégrèvements d'impôts. Je lui signale qu'ils n'appliquent pas de formule d'indexation. Grâce à la formule d'indexation que nous appliquerons à compter du 1^{er} janvier prochain, les dégrèvements d'impôt atteindront environ 850 millions de dollars. Il faut ajouter à cela les dégrèvements de 700 millions de dollars. En tout, ces dégrèvements par habitant sont de 50 p. 100 plus élevés que ce que les États-Unis avaient accordés à l'époque. Quant on compare le Canada aux États-Unis, on doit toujours diviser par dix.

M. Clarke: Même si nous acceptons le raisonnement du ministre des Finances, monsieur l'Orateur, ce serait moins de la moitié de ce que le Conseil économique du Canada a recommandé. Je vais poser au ministre des Finances une autre question à laquelle je ne lui permettrai pas de répondre, faute de temps.

M. Chrétien: Formidable!

M. Clarke: Il se comporterait probablement comme il le fait au cours de la période des questions. Je ne pense pas qu'il change maintenant d'attitude. Voyez les résultats de la politique économique du gouvernement. Voyez ce que l'assurance-chômage nous coûte chaque mois. Selon les chiffres mêmes du gouvernement, on aura ainsi versé cette année un total de 4 milliards de dollars. L'État ne perçoit en cotisations, toujours selon les chiffres du gouvernement, que 2.3 milliards de dollars. Il est facile de calculer qu'il y a un déficit de 1.7 milliard. Les versements effectués en août 1977 étaient supérieurs de 25 p. 100 à ceux du mois d'août de l'an dernier et à ceux de juillet de cette année. La responsabilité ne peut qu'en être attribuée au ministre des Finances et à ses collègues ainsi qu'à leur prétendue politique économique.

Le ministre des Finances ne semble pas être au courant de certaines de nos formules politiques. Je tiens donc à lui rappeler que le chef de mon parti a réclamé une refonte complète du régime d'assurance-chômage. Nous réclamons en particulier la suppression des abus, non seulement de la part des particuliers, mais de la part du régime lui-même. Il y a abus au niveau des particuliers lorsque certains chômeurs qui n'ont pas vraiment cherché du travail reçoivent des prestations. Pendant la dernière grève postale, des milliers de chèques d'assurance-chômage sont restés bloqués à Toronto sans que personne ne les

Impôt sur le revenu

réclame. Leurs destinataires étaient probablement bien trop occupés à travailler ou à s'amuser pour venir les chercher.

J'ai également fait allusion aux abus importables au système lui-même. Je songe aux modalités qui permettent à des gens qui gagnent bien leur vie de toucher des prestations de chômage. C'est notamment le cas de certains pêcheurs de la côte Ouest. J'en connais un qui gagne \$60,000 pendant la campagne de pêche et qui reçoit des allocations de chômage pendant la saison morte. Et c'est parfaitement réglementaire! Nous, les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous prétendons que ce n'est pas là le but du régime. Le gouvernement doit décider s'il veut en faire un régime d'assurance ou un régime d'aide sociale. Pour le moment, c'est incontestablement une forme d'aide sociale puisque, parmi les prestataires, on trouve des personnes qui n'ont pas droit aux allocations de chômage. Et ce sont les contribuables qui doivent éponger le déficit! Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration peut appeler cela un engagement plutôt qu'un déficit. Peu m'importe. Il reste que c'est un déficit que doit payer le contribuable et, dans certains cas, il s'agit de contribuables qui n'ont pas droit aux avantages du programme.

Nous reconnaissons l'existence de disparités régionales énormes. Dans certains endroits de la province du ministre de l'Industrie et du Commerce, certains emplois restent vacants faute de travailleurs. Nous savons aussi que dans certaines régions de l'Atlantique, le taux de chômage frise les 30 p. 100. Le régime devrait protéger les vrais chômeurs. Mais cette protection ne doit pas être assurée aux dépens de ceux qui n'ont pas droit aux avantages du programme.

Je veux maintenant traiter brièvement d'un domaine précis de cette mesure fiscale. Je veux parler des changements proposés en matière d'assurance-vie. Les politiques proposées par le gouvernement à cet égard sont pleines d'illogismes. Le ministre des Finances voudrait que l'intérêt sur les prêts garantis par une assurance-vie ne soit pas déductible de l'impôt. Cela va tout à fait à l'encontre des règles établies par la loi de l'impôt sur le revenu, qui dit clairement que tout débours sur des revenus non acquis est déductible.

Mais ce n'est pas tout. Le ministre a ajouté que si vous aviez déjà contracté un emprunt auprès d'une compagnie d'assurance-vie, vous pouviez continuer à déduire les intérêts de l'impôt. Mais, par contre, si vous voulez faire un nouvel emprunt l'année prochaine, la déduction ne sera plus possible. Que doit faire le contribuable? Face à toutes ces contradictions, il ne saura plus où donner de la tête.

Le prédécesseur du ministre avait dit que les intérêts des prêts consentis sur les polices d'assurance ne devaient pas être déductibles parce qu'on n'était pas obligé de rembourser l'emprunt. Ce n'était pas la même chose qu'un prêt consenti par une banque. La compagnie d'assurance a une responsabilité vis-à-vis de ses clients. Comme l'assuré est certain de mourir, la compagnie d'assurance est certaine d'être remboursée, même si elle doit attendre pour cela la mort du contribuable. Il est stupide de prétendre que ce genre d'emprunt ne doit pas être remboursé.

Le gouvernement déclare également qu'il va imposer le gain réalisé sur la portion des polices d'assurance-vie représentant un investissement. Il a déclaré qu'il n'irait pas jusqu'à s'attaquer aux familles des défunts en l'imposant au moment du décès du contribuable, mais qu'il imposera ce gain si la police